



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE

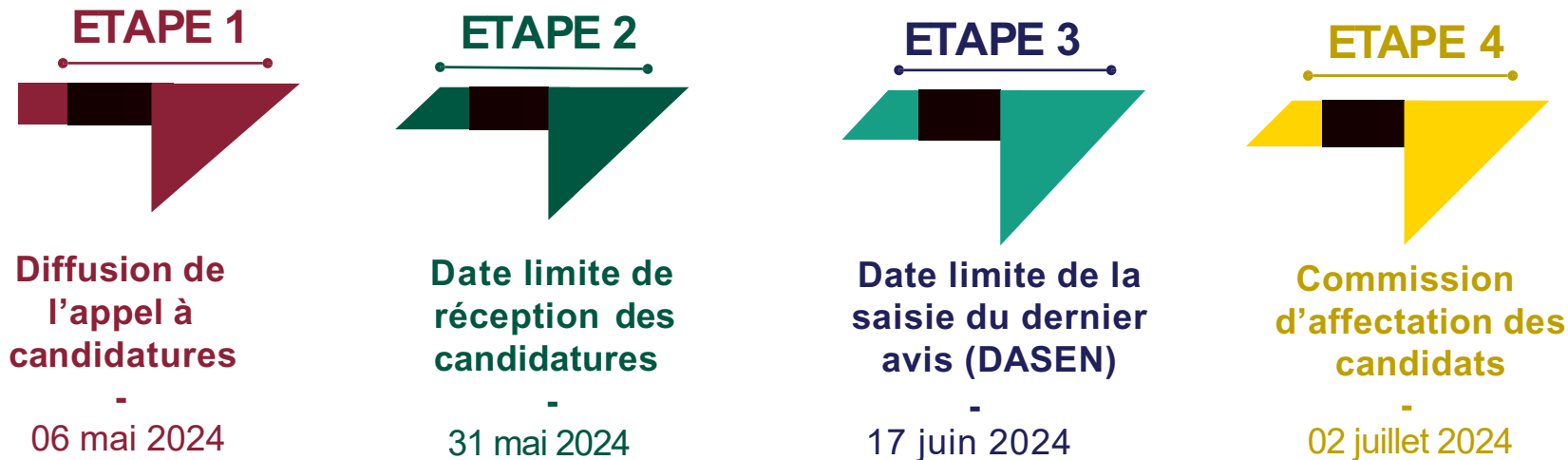
FAISANT FONCTION PERSONNEL DE DIRECTION

Sommaire

- 
- 1 La constitution du vivier des faisant fonction et sa sollicitation
 - 2 Les missions et les attendus
 - 3 Les modalités administratives et financières
 - 4 Les formations
 - 5 Les perspectives
 - 6 Les partages d'expérience
 - 7 Questions & réponses

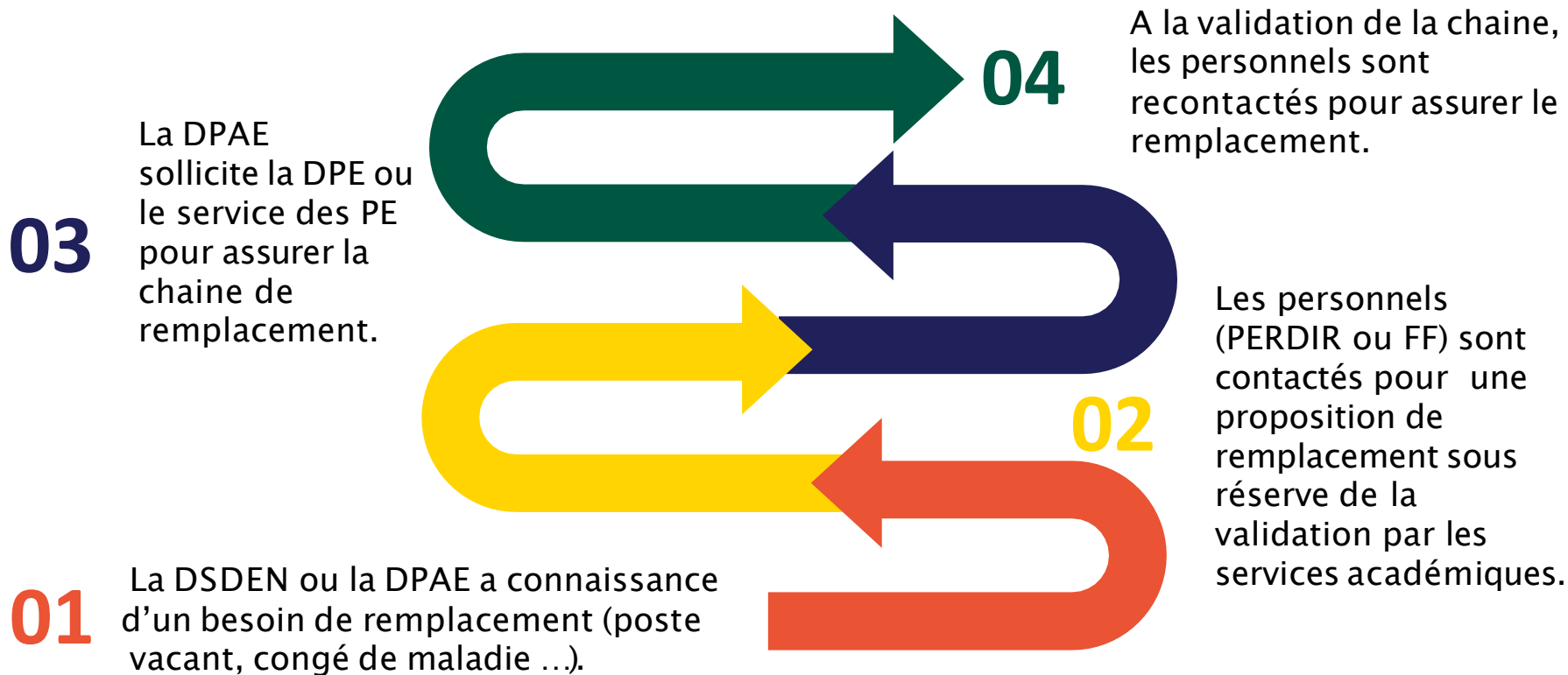
1. La constitution du vivier et sa sollicitation

Calendrier de la constitution du vivier

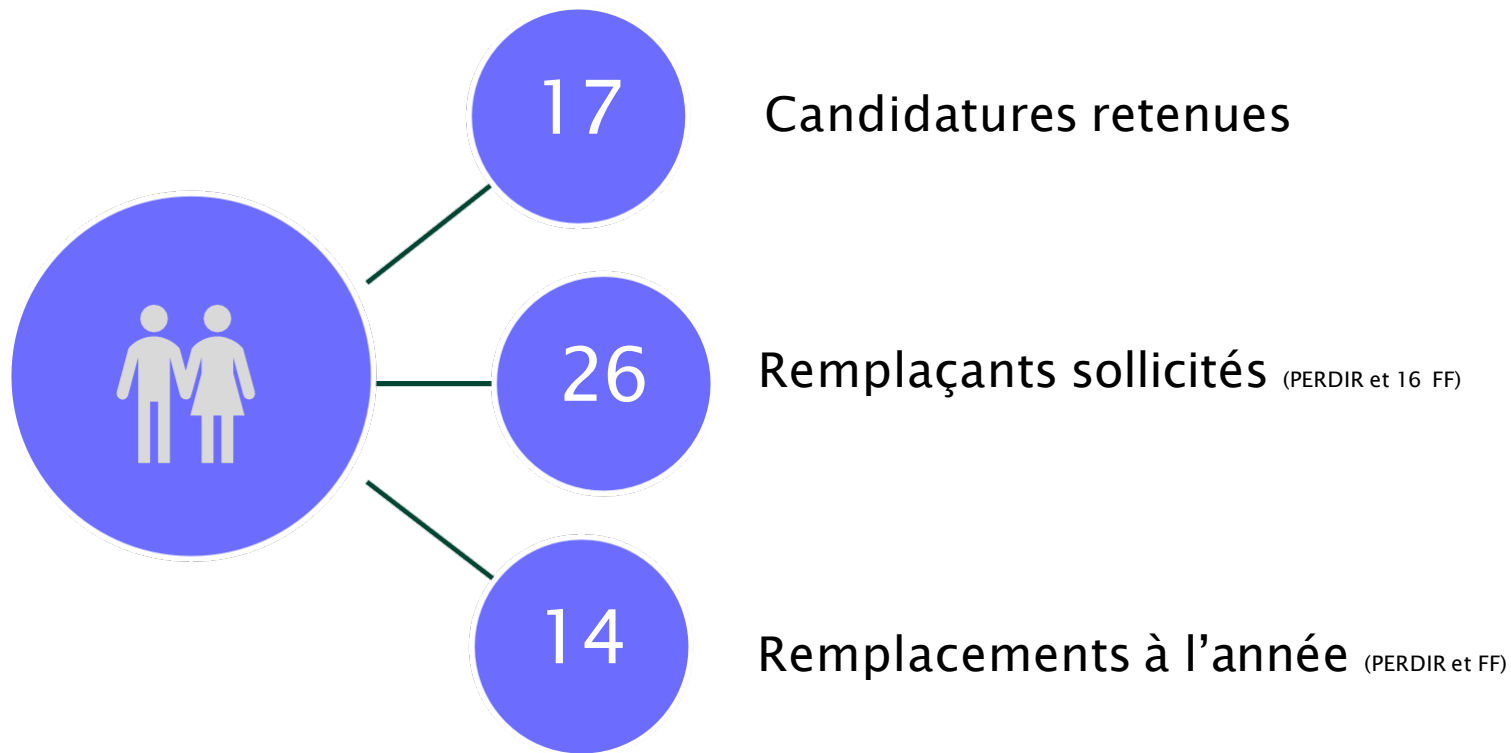


L'appel à candidature de faisant fonction de personnel de direction s'adresse aux personnels d'enseignement, d'orientation, d'éducation et d'administration titulaires de l'Éducation Nationale et affectés au sein de l'académie de Limoges. La campagne 2024/2025 est entièrement dématérialisée via une démarche COLIBRIS.

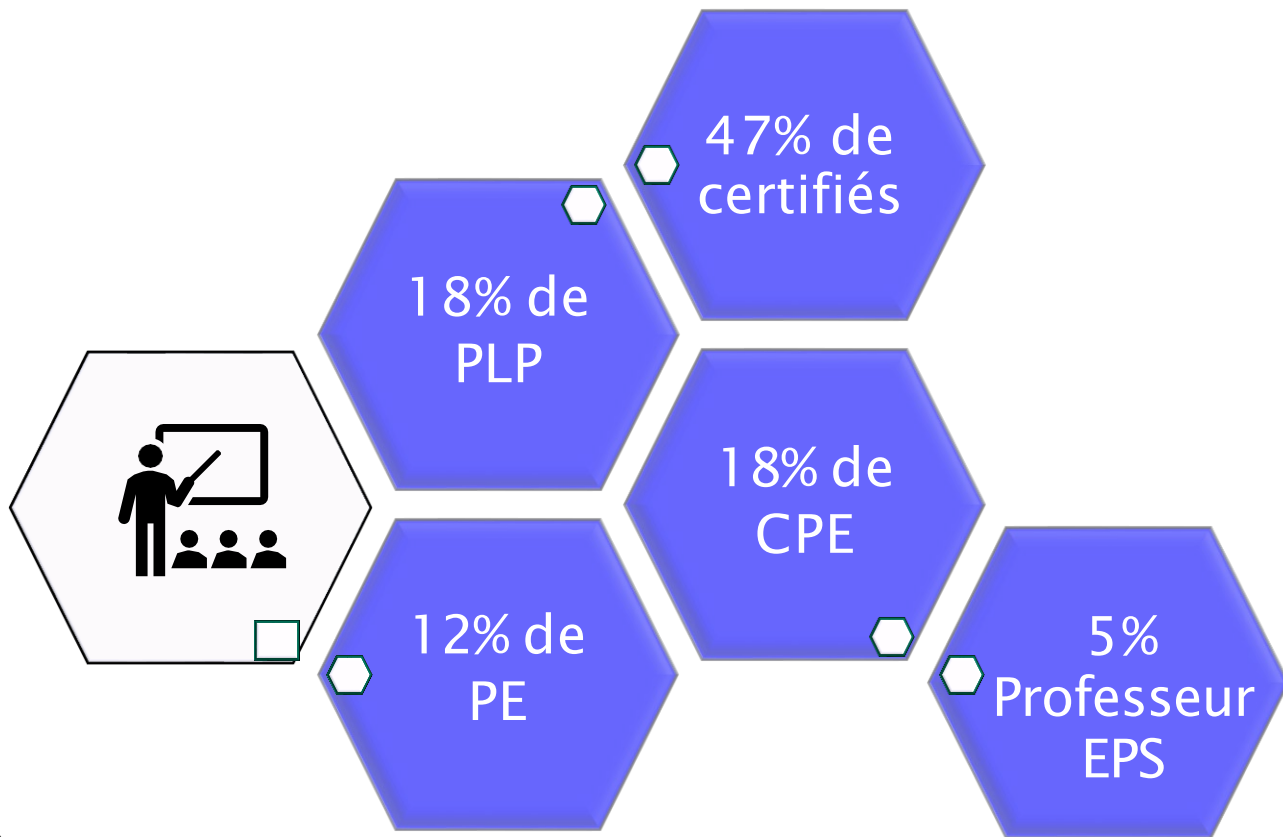
La sollicitation du vivier



Retour sur l'année scolaire 2023 - 2024



Répartition par corps d'origine des FF 2023-2024



Condition : Être titulaire de catégorie A depuis au moins 5 ans

Résultats du concours des personnels de direction au titre de l'année 2024

Parmi les personnels Faisant-fonction au titre de l'année scolaire 2023-2024:

- 9 ont passé les écrits
- 7 ont été admissibles
- 5 ont été admis



2. Les missions et les attendus

Les missions et les attendus

Intervention de Mme Pascale BEAUBATIE et de Mme Marie-Claude FANTHOU

3. Les modalités administratives et financières

Les modalités administratives et financières

Les modalités administratives

- Le personnel retenu reçoit un arrêté d'intérim transmis par son service de gestion pour assurer ses nouvelles missions sur une période donnée. A l'issue de cette période et sans prolongation de l'intérim, le personnel revient sur ses fonctions initiales.
- L'agent reste titulaire de son poste. Ainsi, sa gestion administrative et sa paie restent assurées par le bureau de gestion de son corps d'origine (DPE pour les enseignants, division du 1^{er} degré pour les personnels enseignants).

Les modalités administratives et financières

Les modalités financières 1/2

- Le personnel retenu **perçoit la part « fonction » de l'IF2R** touchée par le personnel de direction remplacée. Cette indemnité est perçue au prorata de la durée de remplacement. Si la rémunération d'origine du personnel lui est plus favorable, l'indemnitaire qu'il percevait antérieurement à sa désignation pour assurer l'intérim est maintenu dans son intégralité, à l'exception de la NBI.

Catégorie de l'établissement	IF2R mensuelle perçue
4 ^e exceptionnelle	495,83 €
4 ^e	383,33 €
1, 2 et 3	333,33 €

Les modalités administratives et financières

Les modalités financières 2/2

- Le personnel retenu peut demander **le remboursement des frais de déplacement** auprès des services de la DAF.
- Conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, le remboursement est réalisé en cas de déplacements hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent) et hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent). Ces deux conditions sont cumulatives.

4. L'accompagnement en académie



Intervention de Madame Pascale BEAUBATIE, CT EVS et de Madame Marie Claude FANTHOU, IA IPR EVS

- **Accompagnement à la prise de fonction, tutorat et formations**
 - **Accueil + rencontre avec les tuteurs**
 - **Accompagnement à la prise en main d'outils informatiques et logiciels**
 - **Connaissance des services académiques**
 - **Posture professionnelle**
 - **Actions de formation pour aider le personnel dans son quotidien**
 - **Immersions dans d'autres types d'EPL**
 - **Echanges de bonnes pratiques professionnelles**
 - **Plan d'accompagnement à la préparation au concours de personnel de direction**



- **Calendrier des formations (mi juillet ou fin août avec actualisation tout au long de l'année)**
Les formations peuvent également, selon les thématiques, se faire avec les stagiaires.
- **Visite sur les terrains des IA IPR EVS avec l'objectif de créer du lien et d'accompagner selon les besoins spécifiques identifiés par l'ensemble des parties prenantes.**

5. Les perspectives

Les perspectives



- Le concours de personnels de direction
- La voie du détachement sur poste de personnels de direction
- La liste d'aptitude des personnels de direction

Les perspectives

Le concours de personnels de direction

Les conditions à remplir :

- être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps d'enseignement, d'éducation ou au corps des psychologues de l'éducation nationale et justifier de **quatre** années de services effectifs dans des fonctions correspondantes,

OU

- être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A et justifier de **quatre** années de services effectifs dans votre corps.

640 postes au concours interne en 2024



CALENDRIER :

- Inscriptions : *entre mi-octobre et début décembre*
- Epreuves d'admissibilité : *janvier*
- Epreuves d'admission : *avril*

Les perspectives

La voie du détachement

Les conditions à remplir :

- être fonctionnaire titulaire de catégorie A appartenant à un corps de niveau équivalent au regard des conditions de recrutement des personnels de direction (niveau de qualification)
- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée et diversifiée en terme de mobilité géographique et fonctionnelle

Les conditions sont appréciées par la direction de l'encadrement du Ministère.

45 postes offerts à l'accueil en détachement en 2024 dont 1 poste dans l'académie de Limoges



CALENDRIER :

- Publication BOEN : *décembre*
- Publication des fiches de postes offerts et saisie des candidatures dans COLIBRIS : *février*
- Entretiens en académie avec les personnels retenus : *avril*
- Résultats : *mai*

Les perspectives

La liste d'aptitude

Les conditions à remplir :

- être personnel d'enseignement, d'éducation, psychologue ou personnels de la filière administrative **depuis 7 ans** (date de titularisation), et dont l'indice terminal culmine au moins à la hors échelle A puis **justifier de 20 mois d'intérim de direction**.

OU

- Être professeur des écoles exerçant sur des emplois en qualité de directeur adjoint de SEGPA, de directeur d'école du 1^{er} degré ou d'établissement spécialisé pouvant justifier de **4 ans de services** dans ces fonctions.

Les conditions sont appréciées au 1^{er} septembre de la campagne en cours.

85 postes pour la rentrée 2024



CALENDRIER :

- Dépôt des candidatures : *avril*
- Publication des résultats : *mi juin*
- Proposition d'affectation académique aux promus : *fin juin*
- Affectation sur poste : *juillet*

6. Le partage d'expérience

Madame RUFFINONI, principale du collège de Couzeix (HAUTE-VIENNE)

Monsieur DAMIENS, personnel de direction faisant-fonction, proviseur adjoint à la cité scolaire d'AUBUSSON (CREUSE)

7. Questions/réponses



8. Vos interlocuteurs



- Le DASEN de votre département et votre chef d'établissement
- Les IA IPR EVS : Marie-Claude FANTHOU et David AUBAILLY
- La conseillère technique EVS : Pascale BEAUBATIE
- Les services des ressources humaines :
 - DRRH : Valérie BEYNET (DRRH) et Marie COUDERT (DRRH adjointe)
 - DPAE : Mme Florence FANTHOU, responsable de la division et son adjointe Mme Alice LEBRETONMme Marie Alexandra DOIZON, chef du bureau des personnels d'encadrement